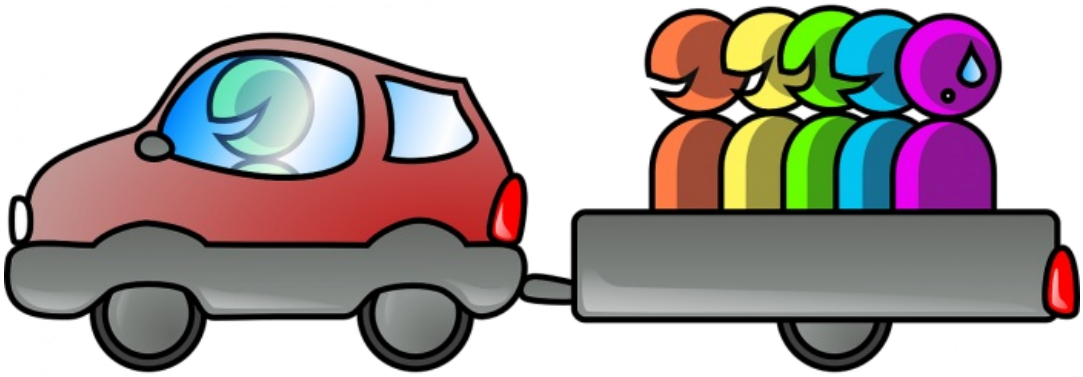
Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Covoit’ici est relancé dans le Vexin !

Covoit’ici est **un service de covoiturage instantané** qui s’adresse à tout le monde : adultes, seniors, et même adolescents : les mineurs de plus de 16 ans peuvent eux aussi utiliser le service (à condition de remplir au préalable une autorisation parentale).

Portée par le Conseil Départemental du Val d’Oise, le Parc naturel régional du Vexin Français, la Communauté de Commune Sausseron Impressionnistes, la ligne Covoit’ici Vexin est le quatrième réseau Covoit’ici développé en France.

Cette solution de covoiturage a été créée par ecov, startup de l’Economie Sociale et Solidaire et développée avec différents territoires et collectivités locales. https://covoitici.fr



A quoi ça sert ?

Les lignes Covoit’ici permettent de **covoiturer au quotidien dans le Vexin**. Fonctionnant sans réservation, ce service de covoiturage permet ainsi la rencontre des passagers et conducteurs **en temps réel, grâce aux arrêts aménagés dans chaque commune**, équipés de bornes et/ou de panneaux signalétiques, et avec des places de parking à proximité.

Passager : comment ça marche ?

Il suffit de se rendre à l’un des arrêts et d’enregistrer sa demande par SMS, sur l’application mobile ou par téléphone. L’application ou la borne, quand elle est présente à l’arrêt, lui remet un code. Le service est ouvert tous les jours de 7h à 20h avec des **départs garantis en 10 minutes aux heures de pointe** (du lundi au vendredi le matin de 7h à 9h direction Cergy ou Pontoise et en sens retour le soir de 17h à 19h).

Quand un conducteur s’arrête (**en moyenne moins de 10 minutes après la demande émise par le passager**), le passager remet le code au conducteur, et il sera déposé à l’arrêt prévu - comme le ferait un bus. Simple et efficace !

Conducteur : comment ça marche ?

Avant de partir le conducteur lance l’application pour indiquer qu’il met à disposition des passagers ses sièges libres, et les arrêts par lesquels il envisage de passer. **La demande de prise en charge effectuée par un passager s’affiche sur les panneaux lumineux** en bord de route et une notification signale la demande aux conducteurs via l’application. Le conducteur qui embarque un passager transmet par SMS ou dans l’application le code remis par le passager, puis poursuit sa route avant de déposer le passager à l’arrêt prévu.

Covoiturer, quel intérêt ?

Covoit’ici **récompense les conducteurs** qui mettent leurs sièges libres à disposition des passagers. Ces derniers peuvent être indemnisés à hauteur 20 euros par mois même s’ils ne prennent pas en charge de passagers. Une manière de s’engager pour constituer une véritable offre de transport sur le territoire ! Par ailleurs, **les conducteurs reçoivent**

0,50€ à 1,50€ par passager transporté. Et les trajets **sont offerts pour les passagers.**

Covoit'ici permet de lutter contre l'isolement en assurant la mobilité de toutes et dans le Vexin, limite la pollution liée à l'automobile et réduit les risques de congestion..

La sécurité et l'assistance aux usagers

Les utilisateurs covoiturent sereinement grâce au **système d'identification des covoitureurs** avant le départ et **un accompagnement personnalisé et gratuit** par l'assistance entre 7h et 20h, tous les jours. L'assistance est joignable au **01 79 73 89 73** ou par email (support@covoitici.fr). Les utilisateurs trouveront également réponse à toutes leurs questions sur https://covoitici.zendesk.com







Infos pratiques

EN BREF les plus de Covoit'ici :

- ·Les trajets offerts aux passagers.
- Une garantie départ des passagers : garantie de partir en 10 minutes en heure de pointe.
- Des gains pour les conducteurs qui proposent leurs sièges libres, avec ou sans passagers·
- Une nouvelle version de l'application mobile où les passagers peuvent réaliser leur demande et visualiser les conducteurs sur les lignes en temps réel.
- Un parcours SMS pour une réservation accessible à tous, même sans smartphone.
- L'assistance passagers 7j/7 de 7h00 à 20h00.

Le réseau Covoit'ici du Vexin

Depuis le 20 novembre 2019 deux lignes de covoiturage sont rouvertes et sont à disposition des usagers

- La **ligne Magny - Cergy permet** aux habitants des communes de départ (Magny, Cléry, Vigny et Ableiges) de covoiturer jusqu'à Cergy-Le Haut ou Cergy-Préfecture.

- La **ligne Chars - Cergy** permet aux habitants de covoiturer entre les communes de Chars, Marines, Osny, Pontoise-gare et Cergy-Préfecture.

Documents
Communiqué " Covoit’ici Vexin "
Contact

Etienne Gras, animateur de communauté dans le Vexin : 07 82 73 25 33